

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 9 mars 2015 à 19 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5

Sont absents : Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Assemblée publique de consultation tenue sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est présent et agit à titre de secrétaire. Le conseiller en urbanisme de la MRC de La Matanie, Monsieur Matthieu Déborbe, est également présent à titre de personne ressource.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 05. Il remercie les gens de leur présence et leur souhaite la bienvenue. Une (1) personne est présente dans la salle.

2. Présentation des projets de règlement

Monsieur Matthieu Déborbe, urbaniste, fait la présentation des projets de règlement suivants à l'aide d'une présentation Powerpoint et d'un projecteur :

- Règlement numéro 2008-06-4 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06;
- Règlement numéro 2008-07-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2008-07;
- Règlement numéro 2008-08-2 modifiant le règlement de construction numéro 2008-08.

Monsieur Matthieu Déborbe répond aux questions soulevées concernant les points suivants :

- Utilisation de conteneurs maritimes aux fins d'entreposage pour les commerces et industries;
- Implantation des clôtures en marge avant pour les usages agricoles;
- Marge de recul avant dans les zones contigües à la route 132;
- Retrait des usages résidentiels dans la zone 10-Zad (zone d'aménagement différé);
- Interdiction de reboisement dans les zones agricoles agroforestières;
- Retrait de l'usage « industrie artisanale » et ajout des normes spéciales sur le milieu forestier dans les zones agricoles déstructurées;
- Superficie maximale des serres résidentielles hors du périmètre d'urbanisation;
- Matériaux des murs d'un bâtiment complémentaire.

3. Explication de la procédure d'approbation de chacun des projets de règlements

Monsieur Matthieu Déborbe explique également aux personnes présentes des procédures d'approbation applicables à chacun de ces règlements ainsi que des démarches à venir avant l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation.

4. Période de questions du public sur ces projets de règlement

Aucune question soulevée par le public.

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 10.

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier